

GUIDE de la RENTRÉE SCOLAIRE

ce qu'il faut savoir pour une bonne rentrée scolaire



Année scolaire 2022- 2023

Votre enfant fait sa rentrée à l'**école élémentaire Robert Chalandre de Neuilly-Crimolois** cette année. Nous sommes heureux de l'accueillir. L'école compte 6 classes réparties sur 2 bâtiments. Les élèves de cycle II (CP CE1) sont installés dans une aile, ceux de CIII (CE2 CM1 CM2) dans l'autre. Les horaires de récréation sont décalés afin d'éviter tout brassage entre petits et grands pour une meilleure sécurité. L'équipe pédagogique se compose de 8 enseignantes dont 2 à temps partiel. Elle est pilotée par un directeur (trice) déchargé d'enseignement 1 jour par semaine et qui sera nommé à la rentrée, . L'école appartient à la **circonscription de Dijon Est** dirigée par Mme Manzoni Inspectrice de l'Education Nationale. Les élèves résidant à Neuilly-Lès-Dijon dépendent du collège Dorgelès de Longvic pour l'entrée en 6ème. Les élèves habitant Crimolois sont rattachés au collège Camille Claudel de Chevigny-Saint-Sauveur.

Le projet d'école pour les 3 années scolaires à venir s'articule sur 3 objectifs prioritaires qui sont déclinés en classe et à travers des animations tout au long de l'année :

1. Rendre l'élève acteur de ses apprentissages et de son parcours.
2. Améliorer les compétences des élèves en résolution de problèmes.
3. Prendre en compte et réagir à l'hétérogénéité.

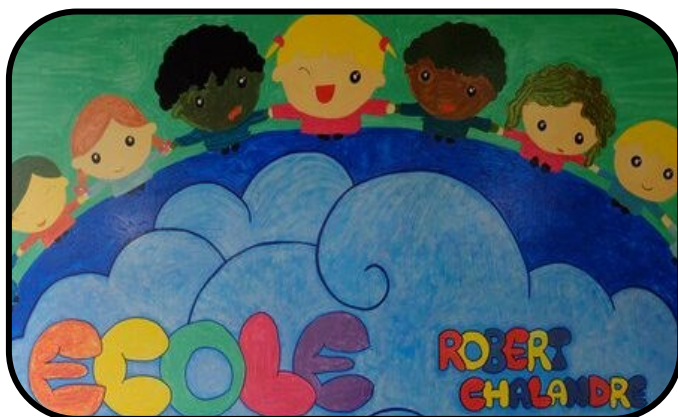
Les locaux appartiennent à la commune. Celle-ci assure l'entretien, la rénovation des bâtiments en mettant à disposition ses agents territoriaux (ménage et agent technique). Chaque année lors du vote du budget, la municipalité accorde des crédits de fonctionnement (53€ par élève en 2021) et d'investissements (mobilier, travaux..). De plus elle octroie des subventions pour des projets particuliers (cirque à l'école par exemple).



L'école s'appuie sur des partenaires réunis 3 fois par an en Conseil d'école sous la présidence du directeur : le maire (M. Relot) et l'adjointe aux affaires scolaires (Mme Breton), les représentants des parents d'élèves élus en octobre, le Délégué Départemental de l'Education Nationale (M. Simonne). Deux associations collaborent également avec l'équipe enseignante (CSF et Team Parents) pour animer la vie scolaire.

Elections des représentants des parents

Elles auront lieu en octobre. Chaque classe est représentée par un titulaire et un suppléant. Ils assistent au Conseil d'école , votent le règlement intérieur et donnent leurs avis sur les projets et l'organisation de l'école.

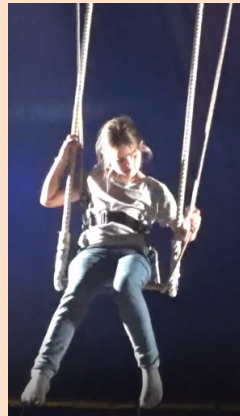




Retour sur l'année passée ...

L'école du cirque : apprendre à se dépasser et à collaborer

Le chapiteau du cirque le P'tit Bouchon de Dan Ionel s'est installé 15 jours sur la place Mommenheim du 28 septembre au 8 octobre 2021. Après une première journée de découverte des différents ateliers, les enfants ont choisi leur atelier principal. Les élèves ont préparé un numéro individuel et un numéro collectif. Chaque semaine s'est conclue par une représentation sous le chapiteau à laquelle les familles ont été conviées.



Forestiers du monde : à l'école de la reforestation et de l'écocitoyenneté

L'école élémentaire en partenariat avec l'école maternelle s'engage dans un projet " développement durable et écocitoyenneté " sur 3 ans avec l'association Forestiers du monde. L'objectif est de sensibiliser les élèves des 2 écoles sur les enjeux de la biodiversité en réalisant des plantations avec l'appui de la commune. A l'issue du projet 300 arbres seront plantés sur la commune de Neuilly et 300 arbres sur la commune de Crimolois en réhabilitant une ancienne décharge dans un site naturel de Neuilly-Lès-Dijon..



Election au Conseil Municipal des Jeunes
6 élèves de CE2 au CM2 élus et porteurs de projets pour la commune.



UNE ECOLE OÙ IL FAIT BON ETUDIER



Chaque classe est équipée de dalles numériques interactives, d'une connexion à Internet, d'un ordinateur portable et de 5 Chromebook, le tout relié en réseau à un photocopieur .

L'école est prioritaire pour utiliser le gymnase municipal sur le temps scolaire.

Les élèves de CM1 et CM2 bénéficient de séances d'apprentissage de la natation à la piscine olympique de la Métropole dijonnaise.

Les dispositifs d'aide à l'école

Le **RASED** (réseau d'aide aux élèves en difficultés) : une psychologue de l'Education Nationale, des maîtres spécialisés

Les **APC** (activités pédagogiques complémentaires) encadrées par les enseignants.

L'**aide aux devoirs** : financée par la mairie et encadrée par une association amie de l'école .

Le **tutorat** : encadré par des enseignants volontaires pour quelques élèves à besoins spécifiques.

Des **AESH** (accompagnant des élèves en situation de handicap) dans l'école pour aider les élèves les plus fragiles.

La mallette des parents

Accompagner ensemble les enfants vers la réussite

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

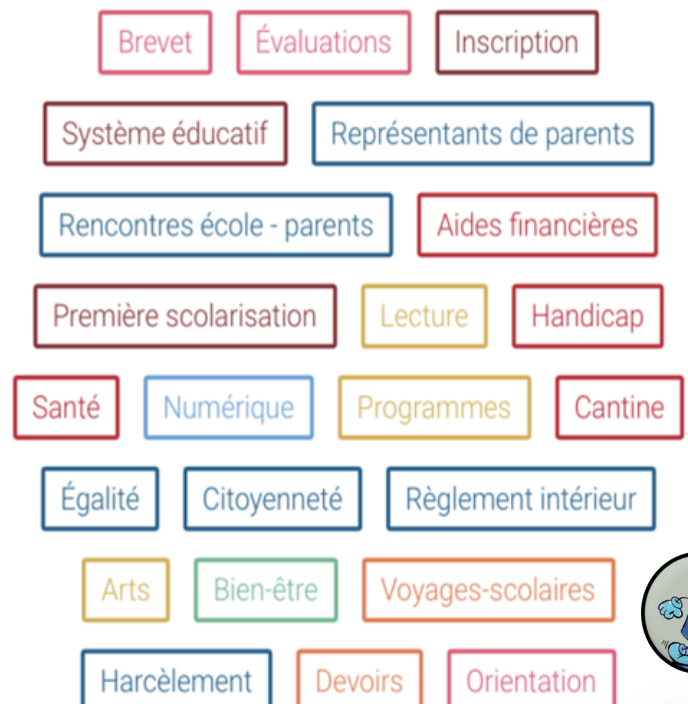
@EducationFrance

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Des questions? besoin de conseils ?

mallettedesparents.education.gouv.fr

La mallette des parents est un site dédié aux parents et aux professionnels de l'éducation. C'est un espace qui propose des ressources, conseils, outils pour mieux comprendre l'école et ses enjeux



L'école Robert Chalandre

L' équipe pédagogique



haut : Mme Radisson AESH Mme Poulain Mme Decroos
bas : Mme Troussard Mme Marlot M. Grégoire Mme Sancandi Mme Fantin



Les horaires scolaires

Matin	Accueil : de 8h50 à 9h Cours : de 9h à 12h
Après-midi	Accueil : de 13h50 à 17h Cours : de 14h à 17h00

L'école travaille sur un rythme de 4 jours
lundi - mardi - jeudi - vendredi

Pour contacter l'école

☎ : 09 77 00 37 44 (répondeur)

✉ : 0211611M@ac-dijon.fr

site de l'école :

<http://le-neuillylesdijon-chalandre-21.ec.ac-dijon.fr/>



132 élèves sont inscrits à l'école pour cette rentrée scolaire répartis sur 6 classes.

- CP 20 Mme Poulain
- CP CE1 22 Mme Troussard
- CE1 CE2 23 Mme Sancandi
- CE2 23 Mme Marlot
- CM1 CM2 23 M. Grégoire
- CM2 23 Mme Fantin

Cycle II : CP CE1 CE2

Cycle des apprentissages fondamentaux

Cycle III : CM1 CM2

Cycle des approfondissements

La scolarité : informations pratiques

Les inscriptions scolaires **Le maire inscrit, le directeur admet**

Pour toute inscription scolaire, il est nécessaire d'effectuer cette démarche en Mairie.

Les nouvelles inscriptions :

Qui est concerné ?

- Les enfants qui entrent pour la première fois à l'école maternelle (en Petite Section) ou à l'école élémentaire (en Cours Préparatoire).
- Tous les enfants nouvellement installés dans la commune et en âge d'aller à l'école maternelle ou élémentaire (quelle que soit la classe).

Comment s'inscrire ?

L'inscription administrative en Mairie :

L'inscription se fait au moyen du formulaire de demande d'inscription disponible en Mairie ou téléchargeable sur le site internet de la commune. Ce document est à remplir et à retourner en Mairie accompagné des pièces nécessaires précisées dans le formulaire.

L'admission par le Directeur de l'école :

Après la phase d'inscription administrative en Mairie, les parents devront prendre rendez-vous avec le directeur d'école pour l'admission de leurs enfants.

Les réinscriptions :

En fonction de la situation des enfants, les démarches peuvent être différentes :

- L'enfant est déjà inscrit au sein de l'école (maternelle ou élémentaire), dans ce cas, aucune démarche n'est à effectuer. Tous les enfants sont réinscrits automatiquement dans la classe supérieure, sauf avis contraire de l'école (redoublement ou radiation).
- L'enfant passe de la grande section de maternelle au cours préparatoire (CP), dans ce cas, aucune démarche n'est à effectuer en Mairie, le transfert s'opère automatiquement sauf si vous avez bénéficié d'une dérogation. Il sera toutefois nécessaire que les parents prennent rendez-vous avec le directeur de l'école élémentaire pour l'admission de l'enfant.
- Si l'enfant a bénéficié d'une dérogation pour l'entrée à l'école maternelle, celle-ci devra obligatoirement être renouvelée pour le passage à l'école élémentaire. Il n'y a pas de reconduction automatique de la dérogation lors du passage en élémentaire.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2021-2022 (Zone A)

Rentrée des classes	Jeudi 1 septembre 2022
Vacances de Toussaint	Fin des cours : vendredi 21 octobre 2023
Vacances de Noël	Fin des cours : vendredi 16 décembre 2023
Vacances d'hiver	Fin des cours : vendredi 3 février 2023
Vacances de Printemps	Fin des cours : vendredi 7 avril 2023
Vacances d'été	Fin des cours : vendredi 7 juillet 2023

Les accueils périscolaires

La municipalité accompagne les familles pour l'accueil de leurs enfants. Située rue du Pâtis, dans des locaux neufs, à côté de l'école maternelle et de la cantine, la garderie fonctionne chaque jour de classe. Un tarif différencié est appliqué selon le quotient familial. Le prestataire de service est l'UFCV. Les inscriptions se font sur le portail famille.

Vous pourrez suivre les activités de votre enfant sur le site "toute mon année" avec vos identifiants personnels. <https://www.toutemonannee.com/centre>



La garderie du soir

L'accueil se fait dans les locaux neufs* le lundi, mardi, jeudi, vendredi de **17h à 18h30** (départ échelonné possible).

Les enfants sont pris en charge à la sortie des classes par les animateurs.

*Rentrée 2021 : Elle se fera encore dans les locaux à côté de la maternelle en attendant la fin des travaux prévus en fin d'année.

Portail famille



La restauration scolaire

Le service de restauration scolaire fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les enfants sont pris en charge à la sortie des classes par les animateurs à **12h** et accompagnés à l'école pour **13h50**.

Le calendrier de présence est à donner le mardi précédant la semaine où votre enfant prendra ses repas au restaurant scolaire. Tout changement non signalé ne sera pas pris en compte.

Les menus sont disponibles sur le site de la commune.

Les menus sont confectionnés par la société API avec l'aide de nutritionnistes..


La garderie du matin


Pour les enfants d'élémentaire et maternelle l'accueil se fait de **7h15 à 8h50** (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Les élèves de l'école élémentaire sont accompagnés par les animateurs à l'école pour 8h50.

POUR PLUS D'INFORMATION OU EN CAS DE RETARD , APPELER AU 06 28 65 59 60

MEMENTO


Mairie de Neuilly-Crimolois


 03 80 47 02 88

 mairie@neuilly-crimolois.fr




UFCV (temps périscolaires)

 06 28 65 59 60

 portail-animation.ufcv.fr (inscription)


 toutemonannee.com (animation)


Education Nationale : Inspection Dijon Est

 03 45 21 52 04


 ien.dijon-est@ac-dijon.fr

Direction Départementale des Services de
l'Éducation Nationale de Côte d'Or(Dsden21)

 03 45 62 75 00

 dsden21@ac-dijon.fr

Médecine scolaire

 03 80 68 28 76

 cms.voltaire@ac-dijon.fr



Mais qui est donc Robert Chalandre ?

Une équipe d'élèves de CM1 a enquêté sur Robert Chalandre qui a donné son nom à notre école. Ils ont interrogé M. Simonne, ancien instituteur et aujourd'hui DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale). Il a bien connu Robert Chalandre et

M. Chalandre était directeur de l'école de Neuilly-Crimolois, mais aussi secrétaire de mairie. Il a formé des générations d'élèves-maîtres dans sa classe. M. Simonne a été instituteur à Neuilly jusqu'en juin 2000 et élève-maître en stage chez M. Chalandre au cours de l'année

Une enquête de Siara, Louisiane et Ronan



M. Lopez, directeur de l'école et adjoint à la mairie de Neuilly a souhaité, avec l'accord du conseil municipal, donner son nom au groupe scolaire.

M. Chalandre est décédé à la suite d'une opération en novembre 1970..

Il repose au cimetière de Neuilly-Crimolois.

M. Robert Chalandre, d'aspect austère se montrait sévère avec ses élèves *"dans leur intérêt"*, assure M. Simonne *"Il confiait l'EPS aux élèves-maîtres en stage comme moi, ce qui attirait les curieux du pays ! Il nous a laissé à tous un excellent souvenir."*

Robert Chalandre était un maître consciencieux et exigeant. *"Le livre de grammaire ne lui convenant pas, il en a créé un plus simple et plus abordable pour les élèves. Le samedi après-midi, les élèves avaient à répondre à un questionnaire pour vérifier les acquis de la semaine"*, se remémore M. Simonne.